

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UNE PIECE DE TERRE INITIALEMENT EN NATURE DE VIGNE

sise à **BALARUC LE VIEUX** (Hérault)
Lieudit Belbezet et les Combes
MISE A PRIX : 2.500 €

OUTRE FRAIS

CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite : jeudi 24 septembre 2020 à 9 heures

LE LUNDI 5 OCTOBRE 2020 à 14 h et suivantes au besoin au Palais de Justice de MONTPELLIER place Pierre Flotte, salle Auguste Comte

La présente vente est poursuivie à la requête de :

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, société coopérative à capital variable, dont le No SIREN est 492 826 417, dont le siège est avenue du Montpelliérêt, MAURIN 34970 LATTES CEDEX, agissant par son représentant légal en exercice ès-qualités, domicilié en cette qualité au siège,

ayant constitué pour avocat Maître Pascal ADDE-SOUBRA, membre de la SCP GRAPPIN ADDE-SOUBRA, avocats près le tribunal judiciaire de MONTPELLIER, y demeurant, espace Pitot, 60, place J. Mirouze, bât C, 34000 MONTPELLIER.

DESIGNATION DES BIENS

Commune de BALARUC LE VIEUX (Hérault))

Une pièce de terre initialement en nature de vigne située Lieudit « Belbezet et les Combes » cadastrée section AN Nos 107 et 108 pour une contenance respective de 9 a et 8 ca, et 40 a 92 ca.

DESCRIPTION SOMMAIRE SELON PV DESCRIPTIF

Il s'agit de deux parcelles formant un seul et même terrain auquel on accède par le chemin de Belbezet.

Ces deux parcelles se trouvent dans une zone non constructible y compris pour des bâtiments à usage agricole selon la déclaration de la Mairie de BALARUC LE VIEUX

S'ADRESSER POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS :

- **SCP GRAPPIN ADDE-SOUBRA**, avocats au barreau de MONTPELLIER, ☎ 04.67.66.03.32 – mail : contact@as-avocats.net.

- au **Greffé du Juge de l'Exécution** près le tribunal judiciaire de MONTPELLIER, place Pierre Flotte, 34000 MONTPELLIER, où le cahier des conditions de la vente (RG 19/00117) peut être consulté.

- sur les lieux pour visite le jeudi 24 septembre 2020 à 9 heures.

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau du tribunal judiciaire de MONTPELLIER et moyennant consignation du dixième de la mise à prix par chèque de banque et du montant approximatif des frais d'adjudication.